

RENSEIGNEMENTS SUR LA COVID-19

# RENCONTRES SOCIALES INTERDITES À L'INTÉRIEUR

Si vous enfreignez un ordre de santé publique, vous pouvez être condamné à une amende de 1000 \$. En outre, vous pouvez être poursuivi en justice pour un montant pouvant atteindre 100 000 \$ pour un premier délit.

INFORMEZ-VOUS

[alberta.ca/covid19](https://alberta.ca/covid19)

Alberta